

Communiqué de presse

Budget 2016 - Bonne santé financière malgré des charges en progression

Le résultat budgétaire de l'exercice 2016 de la Ville de Morges présente un solde négatif de CHF 3.5 millions, soit une augmentation de CHF 2.2 millions par rapport au budget 2015. Attentive, la Municipalité reste néanmoins sereine; les finances de la Ville sont saines et son endettement par habitant est à son niveau le plus faible depuis 10 ans. Aussi, elle préconise la stabilité fiscale en proposant le maintien du taux d'imposition à 68.5%

Une progression des charges plus forte que celle des recettes

Bien que maîtrisée, la progression des charges est plus importante que celle des recettes ; alors que celles-ci augmentent de CHF 1.4 million (+1.2%), les charges, quant à elles, affichent une augmentation de CHF 3.6 millions (+3.0%).

L'augmentation de la population et le développement de la Ville se traduisent par des moyens supplémentaires qui touchent les charges de fonctionnement, notamment liées aux ressources humaines. Les participations de la commune aux charges de certaines associations intercommunales dont elle est membre ont également augmenté ; elles concernent essentiellement le service de police et les transports publics.

Néanmoins, c'est en grande partie la participation aux charges cantonales qui met les finances communales sous pression.

La participation aux charges cantonales pèse sur les finances communales

La plus forte progression provient des participations aux charges cantonales. En effet, la participation aux péréquations intercommunales, à la facture sociale et au transport régional, ainsi que l'obligation cantonale d'équilibrer les comptes liés au service des eaux par le biais d'un fonds de réserve, expliquent à eux seuls l'accroissement du déficit budgétaire.

La stabilité fiscale en 2016

Des recettes de l'ordre de CHF 58.2 millions sont attendues en 2016, soit une hausse de CHF 1.8 million par rapport au budget 2015. La croissance provient essentiellement des impôts sur les personnes physiques. Les impôts conjoncturels sont, quant à eux, en légère hausse. Le niveau des recettes fiscales des entreprises de 2015 est ainsi maintenu pour 2016, malgré l'anticipation de la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III) par le Canton. La stabilité fiscale est importante pour les ménages et les entreprises, d'autant plus dans la phase de ralentissement que connaît actuellement la conjoncture suisse. A ce titre, la Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition à 68.5% et ainsi de permettre à la Ville de Morges de continuer à offrir des prestations de qualité.

De grands projets sont engagés

L'année 2016 verra démarrer de grands projets pour la Ville de Morges. Des préavis seront déposés au Conseil communal sollicitant des crédits nécessaires à l'élaboration de l'avant-projet du site de Beausobre, au développement du quartier Morges Gare-Sud et à l'aménagement du Parc des Sports. Des partenariats avec le secteur privé sont prévus pour ces deux derniers, ceci en vue d'alléger les dépenses d'investissements pour le ménage communal. La construction du giratoire de la Tour permettant d'améliorer la fluidité du trafic au Nord de la Ville, représentera la dépense d'investissements la plus importante en 2016.

Le degré d'autofinancement est de 28%, soit plus élevé que celui inscrit au budget 2015 (23%). Quant à l'endettement global, il évolue bien en deça du plafond d'endettement de CHF 124.5 millions accordé par le Conseil communal pour cette législature.

Le résultat budgétaire 2016 accuse un solde négatif, en grande partie expliqué par les dépenses imposées par la législation cantonale. La Municipalité, sereine quant au budget 2016 qui reste sain, confirme ses objectifs de stabilité financière. Si elle continue à déployer tous les efforts nécessaires pour garantir la qualité des prestations de la Ville et le bien-vivre à Morges, la Municipalité accorde la plus grande attention à l'emploi judicieux de ses ressources financières.

La Municipalité

Morges, le 30 septembre 2015

Pour tout renseignement complémentaire :

M. Vincent Jaques, syndic, +41 (0) 78 744 77 09

M. Eric Züger, municipal des finances, +41 (0) 79 469 28 74
